Image not found or type unknown

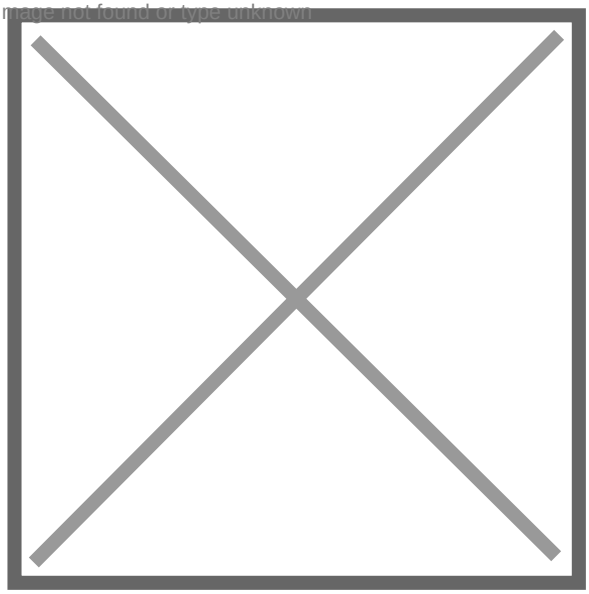

Épouse d'un interdit bancaire pour surendettement. quelles conséq

Par **valérie**, le **15/10/2008** à **19:48**

Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens. Mon époux a déposé après notre mariage un dossier de surendettement accepté par la banque de France.
Puis-je demander, à mon nom, auprès de ma banque un crédit pour acheter un bien immobilier? Celle-ci peut-elle me le refuser arguant du fait que mon époux est fiché pour 5 ans à la Banque de France?
merci de votre diligence.
V.G

Par **Patricia**, le **15/10/2008** à **20:27**

Bonsoir,

Votre message manque de détails pour pouvoir vous répondre précisément.

- Le dépôt de son dossier a t-il été fait à son SEUL nom ?
- Ses dettes sont-elles prélevées sur votre compte-joint (si vous en possédez un ?) OU sur un compte individuel à son nom à lui ?
- Avez-vous un compte individuel ?
- Etes-vous sûre que seul, votre salaire supportera 33% d'endettement maximum pour rembourser un achat immobilier ? sachant que votre mari est déjà surendetté ?

Pourquoi ne pas attendre 5 ans ? à réfléchir avant de vous engager dans
un crédit long et lourd qui risque vous aussi, de vous amener au surendettement...
Si vous souhaitez un conseil, c'est le mien, pour éviter de nouveaux problèmes financiers...
Sinon, si vous avez un compte individuel, faites vous seule une demande
de prêt en tant que SEULE future propriétaire.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés